



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
1<sup>er</sup> octobre 2019  
Français  
Original : anglais

---

### La situation au Mali

#### Rapport du Secrétaire général

#### I. Introduction

1. Par sa résolution [2480 \(2019\)](#), le Conseil de sécurité a prorogé jusqu'au 30 juin 2020 le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et m'a prié de lui faire rapport tous les trois mois sur son exécution. Dans le présent rapport, l'accent est mis sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali et dans l'élaboration et l'exécution d'une stratégie globale axée sur les aspects politiques et visant à rétablir la présence et l'autorité de l'État ainsi que les services sociaux de base dans le centre du Mali, à protéger les civils et à réduire les violences intercommunautaires, et dans les progrès accomplis par la MINUSMA pour faciliter la réalisation de ces objectifs. Il fait également le point sur la coordination entre la MINUSMA, les Forces de défense et de sécurité maliennes, la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel, les forces françaises et les missions de l'Union européenne au Mali. Il rend compte des principaux faits nouveaux survenus au Mali depuis mon dernier rapport ([S/2019/454](#)) daté du 31 mai 2019.

#### Évolution politique

2. En matière de politique, les faits nouveaux concernent principalement les préparatifs d'un dialogue national ouvert à tous après la signature, le 2 mai, de l'accord entre le Gouvernement et plusieurs partis d'opposition. Le dialogue, qui devait au départ comporter des consultations des parties prenantes sur la révision de la Constitution, a progressivement englobé les réformes politiques et institutionnelles majeures présentées dans l'Accord. Les consultations sur le mandat du dialogue, sa durée et les participants se sont poursuivies au sein des partis politiques et de la société civile et entre eux.

3. Le 25 juin, le Président du Mali, Ibrahim Boubacar Keita, a nommé trois facilitateurs pour diriger l'organisation et la tenue du dialogue : le Médiateur de la République, Baba Akhib Haïdara, l'ancien Premier Ministre, Ousmane Issoufi Maïga, et l'activiste politique et ancienne Ministre du Gouvernement, Aminata Dramane Traoré. Afin d'assurer le caractère participatif du processus, les facilitateurs ont consulté un large éventail de parties prenantes, notamment d'anciens chefs d'État, d'anciens premiers ministres, des partis politiques, des représentants de la société civile, des associations culturelles, des associations de femmes et de jeunes, des



syndicats, des groupes armés signataires ainsi que des représentants du secteur privé et les médias.

4. Certains partis d'opposition, dont la coalition Front pour la sauvegarde de la démocratie dirigée par le Chef de l'opposition Soumaïla Cissé, ont exprimé des réserves quant au choix des facilitateurs, tandis que d'autres ont annoncé qu'ils ne participeraient pas au dialogue national inclusif. Le 27 juillet, un nouveau groupe réunissant des membres de la société civile et des groupements politiques, Awn Ko Mali, a critiqué l'absence d'ouverture, certains demandant une plus grande participation des représentants au niveau local.

5. La coalition majoritaire au pouvoir, Ensemble pour le Mali, a appelé à un large appui et à une large participation au dialogue, bien qu'au cours de la période considérée 10 partis politiques aient quitté la coalition en raison de désaccords concernant le dialogue. Le 6 juin, ces partis ont formé leur propre alliance, l'Action républicaine pour le progrès. La Coalition des candidats 2018 pour le Mali, composée de cinq anciens candidats à la présidence qui avaient soutenu le Président au second tour des élections de 2018, a également suspendu sa participation à l'Ensemble pour le Mali le 19 juin, accusant l'Ensemble de ne pas traiter les questions urgentes. Les deux groupes politiques ont toutefois confirmé leur volonté de participer au dialogue national inclusif.

6. Mon Représentant spécial a continué de travailler en étroite collaboration avec toutes les parties concernées et d'user de ses bons offices pour régler les différends entre les acteurs politiques et promouvoir leur participation active au dialogue, tout en encourageant la participation des femmes et des organisations de jeunes. Lors d'une réunion avec des femmes dirigeantes le 14 juin, le Premier Ministre malien, Boubou Cisse, a réaffirmé que les femmes joueraient un rôle central dans le dialogue. Il a officiellement lancé le dialogue national inclusif le 16 septembre à Bamako, après validation de son mandat et de son règlement intérieur. Le dialogue comprendra des débats portant sur l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, les réformes institutionnelles et politiques, la Loi d'entente nationale, le rôle des autorités traditionnelles et religieuses, les syndicats et les organisations non gouvernementales, ainsi que sur des questions de gouvernance et de développement et le nouveau calendrier électoral.

7. Outre les préparatifs du dialogue national sans exclusive, le Gouvernement a redoublé d'efforts pour prévenir l'intensification de la violence intercommunautaire et rétablir l'autorité de l'État et les services sociaux de base afin de faire face à la crise dans le centre du Mali. Le 19 juin, le Premier Ministre a pris un décret portant création du Cadre politique de gestion de la crise au centre du Mali, dont l'objectif est d'assurer la coordination stratégique et politique des mesures d'apaisement. À cet égard, le 20 juin, le Président a nommé l'ancien Président du Mali, Dioncounda Traoré, au poste de Haut-Représentant pour le Centre.

8. Du 3 au 7 juillet, le Premier Ministre s'est rendu dans les cercles de Bankass, Bandiagara, Douentza et Koro, dans la région de Mopti, où il a lancé la fourniture d'une aide alimentaire d'urgence, encouragé et facilité le dialogue intercommunautaire sans exclusive et annoncé le déploiement de troupes et de gendarmes supplémentaires dans la région, portant à 3 000 le nombre total des forces de défense et de sécurité nationales qui y sont déployées. Du 1<sup>er</sup> au 5 août, le Premier Ministre est retourné au centre du Mali et s'est rendu dans le cercle de Macina, dans la région de Ségou, pour présider la cérémonie de signature d'un accord de cessation des hostilités entre des représentants des dozos (chasseurs traditionnels) et des groupes d'autodéfense peuls.

9. Le 27 juin, l'Assemblée nationale a voté une deuxième prorogation du mandat des députés, du 30 juin 2019 au 2 mai 2020, en raison de retards dans le processus de révision constitutionnelle et dans l'organisation des élections législatives. Si la Cour constitutionnelle a confirmé la constitutionnalité de la prorogation le 3 juillet, certains membres de l'opposition politique l'ont dénoncée comme inconstitutionnelle.

10. Pour la première fois depuis la crise de 2012, des délégations parlementaires ont effectué des visites officielles dans le centre et le nord du Mali, avec l'appui de la MINUSMA, pour évaluer l'adhésion au processus de paix. Du 9 au 17 juillet, des délégations composées de députés de la majorité au pouvoir et de partis d'opposition se sont rendues à Gao, Kidal, Mopti, Taoudenni et Tombouctou. Elles se sont entretenues avec les autorités locales, des groupes armés signataires et des membres de la société civile.

11. Lors de la visite des députés à Kidal, le 16 juillet, le Secrétaire général du Haut conseil pour l'unité de l'Azawad, Alghabass Ag Intalla, avait prévu une cérémonie de levée du drapeau au camp du Mécanisme opérationnel de coordination de Kidal. L'initiative n'a pas été bien accueillie par les partisans du Mouvement national de libération de l'Azawad, qui ont continué d'exprimer leurs divergences sur le statut de Kidal. La cérémonie a donc été annulée et, le 17 juillet, des manifestants ont détruit les symboles de l'État malien du gouvernorat et brûlé le drapeau malien, accusant les dirigeants de la Coordination des mouvements de l'Azawad d'avoir décidé unilatéralement de cette cérémonie sans consulter la population.

12. Le 17 juillet également, toutes les parties signataires ont publié des communiqués condamnant les actes des manifestants et réaffirmé leur engagement en faveur du processus de paix. Le 18 juillet, l'équipe de médiation internationale a également publié un communiqué dénonçant les actes des manifestants comme une attaque grave contre l'unité du Mali et rappelé à la Coordination des mouvements de l'Azawad qu'elle devait retourner les symboles de l'État à Kidal. Le Gouvernement a prévenu les auteurs de ces actes qu'ils pourraient faire l'objet de sanctions.

13. Une crise de leadership au sein de la Plateforme entre les factions opposées de Gao et de Tombouctou a continué de s'intensifier. Les deux factions ont cherché des allégeances stratégiques avec d'autres groupes armés coopératifs et signataires, ce qui a accentué la polarisation. Afin de désamorcer les tensions, mon Représentant spécial et le Président du Comité de suivi de l'Accord ont maintenu un dialogue étroit avec les deux factions et les autres parties prenantes concernées.

14. Le 22 juin, dans le cadre de sa première sortie publique depuis sa démission le 18 avril, l'ancien Premier Ministre Soumeylou Boubèye Maïga a présidé une réunion à Ségou, en présence d'un millier de partisans de son parti, l'Alliance pour la solidarité au Mali, et réaffirmé son soutien au Président. Le 1<sup>er</sup> août, un porte-parole de Mahmoud Dicko, chef religieux influent qui avait dirigé d'importantes manifestations contre le gouvernement de l'ancien Premier Ministre plus tôt en 2019, a lancé la Coordination des mouvements, associations et sympathisants de l'imam Mahmoud Dicko, dans le but déclaré de rassembler toutes les associations de jeunes musulmans autour des principes et valeurs de l'Islam.

## **II. Application de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali**

### **Mesures politiques et institutionnelles**

15. Des progrès ont été accomplis en ce qui concerne les mesures de défense et de sécurité prévues dans l'Accord, l'accélération du processus de désarmement,

démobilisation et réintégration et la création de la zone de développement économique des régions du Nord. Dans l'ensemble, toutefois, l'application de l'Accord s'est poursuivie lentement. L'Assemblée nationale a adopté deux projets de loi sur des zones de ce type au Mali, que le Président a promulgués le 24 juillet. La première loi énonce les principes de la création de zones de développement au Mali et la seconde établit la zone, en définissant les rôles et responsabilités des cinq administrations provisoires du Nord et les mécanismes de contrôle des dépenses. Le Gouvernement a également créé un fonds de développement pour l'opérationnalisation de la zone.

16. Le pourcentage d'administrateurs civils présents dans leur lieu d'affectation au nord et au centre du Mali est passé de 31 % à 27 % (67 % pour les gouverneurs, 53 % pour les préfets et 17 % pour les sous-préfets), essentiellement du fait de l'insécurité.

17. Le transfert de fonds aux autorités locales reste un défi majeur en raison de l'absence de services bancaires et financiers dans le nord du Mali. Au 28 juin, 21 % du budget de l'État avait été alloué aux collectivités locales, alors que, d'après l'Accord, elles auraient dû recevoir 30 % des recettes de l'État avant décembre 2018. Le Gouvernement s'est efforcé de s'acquitter de ses obligations en allouant 3,5 millions de dollars aux 21 administrations provisoires de district, mais les fonds n'ont pas encore été versés.

#### **Mesures de justice et de réconciliation**

18. Le 24 juillet, le Président a promulgué la Loi d'entente nationale. Elle s'appuie sur les conclusions de la Conférence d'entente nationale tenue en avril 2017 et énonce plusieurs mesures visant à favoriser la réconciliation après la crise de 2012, telles que la cessation des poursuites, y compris les enquêtes préliminaires contre ceux qui pourraient avoir commis des crimes mais se sont repentis, l'indemnisation des victimes et la réintégration dans la société de ceux qui ont renoncé à la violence. Son champ d'application exclut les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité, le viol et les crimes imprescriptibles.

19. Des militants et organisations de défense des droits de la personne au Mali soutiennent que la Loi d'entente nationale contient des dispositions qui pourraient conduire à l'impunité pour des violations graves des droits de la personne et des crimes internationaux, tels que la torture, ce qui risque de saper le processus de justice transitionnelle et de priver les victimes de leur droit à la vérité et à réparation.

20. La MINUSMA a continué d'apporter un appui logistique et technique à la Commission vérité, justice et réconciliation qui, au 5 septembre, avait reçu 14 191 témoignages, dont 6 253 de femmes (44 %) et 643 d'enfants (moins de 1 %). Les audiences publiques devraient commencer en décembre.

21. Le 24 juillet, le Président a promulgué une loi étendant la compétence du Pôle judiciaire spécialisé de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée aux crimes de guerre, au génocide et aux crimes contre l'humanité, qui servira de base à l'unité chargée de poursuivre les auteurs d'attaques à grande échelle.

22. La MINUSMA et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ont continué d'appuyer le Pôle judiciaire spécialisé et sa Brigade d'investigation spécialisée, notamment en organisant des séances de tutorat et en fournissant du matériel d'enquête pour améliorer les capacités d'analyse criminelle. En juillet, 458 affaires, dont 200 relevant du terrorisme, 45 de la criminalité transnationale organisée et 231 des affaires pénales générales, faisaient l'objet d'une enquête par le Pôle.

23. Pour renforcer la sécurité des prisons, la Mission a fourni un appui au Gouvernement, notamment en achetant et en installant du matériel de sécurité et de surveillance dans les prisons du nord et du centre et à Koulikoro, où sont détenus des détenus soupçonnés d'activités liées au terrorisme et à la criminalité transnationale organisée ou condamnés à ce titre.

#### **Appui au Comité de suivi de l'Accord**

24. Le 17 juin, le Comité de suivi de l'Accord a tenu sa troisième consultation au niveau ministériel, au cours de laquelle les participants ont condamné la violence dans le Centre et réaffirmé leur soutien au Gouvernement pour lui permettre de faire face à la situation. Ils ont également exhorté les signataires à faire ce qu'il fallait pour assurer le retour des symboles de l'État et des services sociaux et administratifs dans la région de Kidal.

25. Le 15 juillet, le Comité de suivi de l'Accord a tenu sa trente-sixième session ordinaire, au cours de laquelle les participants ont adopté un plan actualisé pour l'application de l'Accord. La réunion a également été marquée par une discorde persistante au sein de la Plateforme, dont les deux factions opposées ont fini par se retirer.

26. Le 19 août, les parties signataires se sont réunies pour la trente-septième session du Comité de suivi de l'Accord. Le Comité a pris note de la formation de 1 006 ex-combattants des groupes signataires et des anciens groupes dissidents. Il s'est félicité de l'adoption et de la promulgation de la loi sur la zone de développement économique des régions du Nord et de la Loi d'entente nationale. Le Gouvernement a annoncé qu'il établirait un secrétariat permanent pour son forum tripartite avec les mouvements signataires, afin d'organiser régulièrement des réunions intersessions.

27. Malgré l'adoption d'une loi en décembre 2015 qui exige un quota minimum de 30 % de femmes dans la fonction publique, la faible représentation des femmes dans le Comité de suivi de l'Accord demeure préoccupante. Mon Représentant spécial et l'équipe de médiation internationale continuent d'encourager les parties signataires à nommer des femmes à tous les mécanismes de suivi de l'Accord, tout en collaborant étroitement avec les parties signataires à la création d'un observatoire indépendant des femmes chargé de suivre l'application de l'Accord.

28. L'inscription, le 10 juillet, de cinq autres personnes sur la Liste relative aux sanctions imposées par la résolution 2374 (2017) du Conseil de sécurité a provoqué des réactions dans les régions du Nord, tandis que les acteurs politiques à Bamako sont restés pour la plupart silencieux. Le 12 juillet, la Coordination des mouvements de l'Azawad a publiquement contesté l'inscription sur la Liste de l'un de ses membres, Ahmed Ag Albachar, et nié l'existence de liens avec des groupes terroristes. L'inscription sur la Liste du député du district de Bourem, Mohamed Ould Mataly, a suscité des protestations de la part des organisations de jeunesse de la région de Gao. L'inscription sur la Liste de Houka Ag Alhousseini, de la région de Tombouctou, a suscité des réactions mitigées, les organisations de la société civile espérant qu'il serait tenu responsable de ses crimes présumés pendant l'occupation de Tombouctou, tandis que certaines personnes soulignaient son rôle essentiel dans la résolution des conflits intercommunautaires à Tombouctou.

## **B. Évolution de la situation régionale**

29. Au cours de la période considérée, la Force conjointe du G5 Sahel aurait mené des opérations de balayage le long de la frontière entre le Mali et le Burkina Faso.

Peu d'appels ont été lancés à la MINUSMA pour qu'elle fournisse des produits de survie.

30. Le 9 juillet, le G5 Sahel et l'Union européenne ont tenu leur cinquième réunion des Ministres des affaires étrangères, au cours de laquelle l'Union européenne a promis 120 millions d'euros supplémentaires pour la Force conjointe et 18 millions d'euros pour sa composante police. Le 17 juillet, la MINUSMA, le G5 Sahel et l'Union européenne ont tenu une réunion tripartite afin de clarifier les opérations, le versement des contributions annoncées et les questions logistiques.

31. Le 25 août, lors du Sommet des chefs d'État du Groupe des Sept tenu à Biarritz (France), le Groupe a adopté la Déclaration de Biarritz pour un partenariat entre le G7 et l'Afrique ainsi que le Plan d'action du Partenariat pour le Sahel, appelant entre autres à une coopération militaire élargie pour combattre le terrorisme au Sahel et à des efforts accrus pour renforcer la gouvernance et promouvoir une croissance économique inclusive et durable dans la région, en mettant l'accent sur l'entrepreneuriat féminin et la transformation numérique.

32. La situation politique et les conditions de sécurité au Sahel et en Libye continuent d'affecter négativement le Mali et les pays voisins, en particulier le Burkina Faso et le Niger, et aussi de plus en plus les États ouest-africains du golfe de Guinée, des informations faisant état de cellules extrémistes violentes et de menaces ou d'attentats au Bénin, en Côte d'Ivoire, au Ghana et au Togo.

### **III. Stabilisation et rétablissement de l'autorité de l'État au Centre**

33. La MINUSMA a intensifié sa collaboration avec les principales parties prenantes gouvernementales en vue de l'élaboration d'un plan d'action pour le Centre fondé sur le Plan de sécurisation intégrée des régions du Centre. Par ailleurs, la Mission a continué d'appuyer le rétablissement de l'autorité de l'État et de services sociaux de base dans le Centre. Elle a soutenu les efforts de réconciliation déployés par les autorités maliennes aux fins de la réduction des violences et des tensions intercommunautaires – élément indispensable au retour des agents de l'État – notamment en fournissant une assistance technique et une aide au renforcement des capacités en vue de la création de trois comités de réconciliation municipaux et de district dans les districts de Mopti, Bandiagara et Bankass (région de Mopti), et a renforcé le comité de réconciliation régionale à Ségou. Dans le cadre de ses activités de communication menées dans le Centre, la Mission a lancé des programmes radiophoniques spécialisés pour sensibiliser les populations locales à son action en faveur du Gouvernement.

34. L'opération Oryx I lancée le 30 mars par la MINUSMA a continué d'assurer une présence dissuasive dans le Centre. Les patrouilles conjointes de la MINUSMA et de la police des Nations Unies (patrouilles de moyenne et longue distance) dans les districts de Bandiagara et de Bankass (région de Mopti) ont contribué à réduire les incidents signalés. L'opération Oryx II, une opération plus puissante d'une durée de trois semaines, a renforcé l'opération Oryx I, deux compagnies supplémentaires ayant été déployées dans le district de Koro (région de Mopti). Les forces de défense et de sécurité nationales ont déployé cinq compagnies supplémentaires dans la région et deux compagnies de gendarmerie, avec le soutien de la composante police de la MINUSMA. Fin juillet et en août, les patrouilles de l'opération Oryx ont été bloquées par la population locale, qui protestait contre les conditions de sécurité instables.

35. Une enquête préliminaire spéciale de la MINUSMA sur les droits de la personne concernant l'attentat du 23 mars à Ogossogou, dans le cercle de Bankass, a conclu

que l'attentat avait été planifié, organisé et coordonné et pourrait constituer un crime contre l'humanité. L'enquête a établi qu'au moins 145 civils de la communauté peule avaient été tués à l'aide de fusils d'assaut Kalachnikov et de fusils de chasse et que 95 % des maisons avaient été brûlées. La brigade d'investigation spécialisée a achevé son enquête préliminaire sur l'attentat du 15 mai et ouvert une enquête judiciaire. Dix suspects sont en détention provisoire. La Mission a fourni un appui technique et logistique à cette enquête, ainsi qu'un appui in situ à la suite de l'attaque commise le 9 juin à Sobane-Da (région de Mopti) contre des civils dogons.

36. Le 4 septembre, les forces armées maliennes auraient mené une attaque aérienne contre une base de la milice dozo Dan Nan Ambassagou, dans le village de Bandiougou, cercle de Bandiagara (région de Mopti). Aucune victime n'a été signalée. Le 6 septembre, Dan Nan Ambassagou a publié un communiqué condamnant l'attaque et appelant au désarmement et au cantonnement de tous les groupes armés du centre du Mali.

#### **IV. Principaux faits nouveaux en matière de sécurité**

37. La situation en matière de sécurité est restée complexe dans le nord et le centre du Mali. Les attaques perpétrées par des groupes terroristes, principalement dans le nord du Mali, ont continué de viser les forces de défense et de sécurité nationales, la MINUSMA et les forces internationales au moyen d'engins explosifs improvisés, de tirs de roquettes et de mortiers et de tirs d'armes légères. Les combats entre les groupes armés et leurs communautés respectives ont conduit à de violents affrontements dans les régions de Gao, Ménaka et Tombouctou.

38. Des tensions ont persisté entre la Coordination des Mouvements de l'Azawad et des membres de la communauté Daoussak affiliée au Mouvement pour le salut de l'Azawad dans les régions de Gao et Ménaka. Ainsi, un affrontement violent a eu lieu à Agarnadamos, à 45 kilomètres au sud de Talataye, dans la région de Gao, le 24 juin, faisant des victimes des deux côtés. Le 29 juin, la MINUSMA a déployé une équipe d'enquête intégrée sur le site de l'incident. Le 29 août, les groupes seraient parvenus à un accord sur la cessation immédiate des hostilités et auraient mis en place plusieurs mécanismes de réconciliation.

39. Les tensions entre les tribus arabes Tormouz et Oulad Ich, affiliées respectivement au Mouvement arabe de l'Azawad-Coordination des mouvements de l'Azawad et au Mouvement arabe de l'Azawad-Plateforme, au sujet du contrôle des points de contrôle stratégiques, se sont intensifiées à Lerneb, dans la région de Tombouctou, et ont entraîné de violents affrontements faisant de nombreuses victimes. La MINUSMA a appuyé les efforts de réconciliation et la mise en œuvre d'un plan d'action signé par des représentants des deux groupes ; par ailleurs, les efforts de médiation du Gouvernement mauritanien ont abouti à la signature d'un accord de cessez-le-feu le 28 juillet. La Commission technique de sécurité a accepté, à sa trente-neuvième session ordinaire, de se porter garante de cet accord pendant que les équipes mixtes d'observation et de vérification enquêtent sur les affrontements.

40. La situation dans la région de Ménaka est demeurée instable. Dans la ville de Ménaka, l'insécurité a continué d'affecter les intervenants humanitaires et les civils. Par ailleurs, les tensions au sein des différents groupes armés sont restées palpables, notamment à la suite de l'expansion de la présence de la Coordination des mouvements de l'Azawad au détriment de la Plateforme.

41. Dans le centre du Mali, les conflits intercommunautaires exacerbés par la présence de groupes extrémistes ont continué de faire de nombreuses victimes civiles et de détruire les moyens de subsistance pendant la période considérée, les cercles de

Bandiagara, Bankass, Douentza et Koro (région de Mopti) étant les plus touchés. Les visites du Premier Ministre, conjuguées à l'intensification de mesures politiques ou liées à la sécurité et d'efforts de réconciliation entrepris par le Gouvernement avec l'appui des partenaires locaux et internationaux, ont permis de réduire légèrement la violence et semblent avoir contribué à une diminution des attaques à grande échelle. Toutefois, le massacre du village de Sobané Da le 9 juin a coûté la vie à plus de 35 civils parmi les Dogons, pour la plupart des enfants. Des attaques de moindre envergure, y compris des actes de représailles, continuent d'être signalées presque quotidiennement.

## A. Attaques asymétriques et autres

42. Les extrémistes ont mené 62 attaques asymétriques, le nord du Mali en enregistrant la majorité avec 67 % des attaques [à Tombouctou (15 attaques), Gao (14), Kidal (10) et Ménaka (3)] suivi de 31 % dans les régions de Mopti (17 attaques) et de Ségou (2), et une attaque dans la région de Kayes. Ce chiffre est relativement similaire à celui de la période précédente, au cours de laquelle 59 attaques avaient été perpétrées, principalement dans les régions du Nord (58 % des attaques). Bien que la région de Mopti ait enregistré le plus grand nombre d'attaques au cours de la période considérée, le nombre total d'attaques a diminué par rapport à la période précédente. La MINUSMA a continué d'intensifier ses efforts pour atténuer les conséquences des attaques asymétriques, notamment dans le cadre des opérations Flow et Flint (voir par. 50 ci-après).

43. La MINUSMA, les forces de défense et de sécurité nationales et les forces internationales ont continué d'être la cible d'attaques asymétriques. Il y en a eu 20 contre la MINUSMA, dans les régions de Kidal (6), Tombouctou (5), Gao (4), Mopti (3) et Ménaka (2), qui ont causé la mort d'un entrepreneur et fait des blessés parmi les soldats de la paix (25), les civils (3) et les entrepreneurs (4). Au cours de la période précédente, 12 attaques contre la MINUSMA ont fait 4 morts et 12 blessés parmi les soldats de la paix.

44. Le 26 juillet, un véhicule blindé de transport de troupes de la MINUSMA escortant un convoi logistique a heurté un engin explosif à environ 78 kilomètres au sud-est de Tombouctou, sur l'axe Bambara-Maoudé (région de Tombouctou), faisant six blessés parmi les soldats de la paix. Le 16 août, un véhicule loué par la MINUSMA faisant partie d'un convoi logistique a heurté un engin explosif à environ 35 kilomètres à l'est d'Indelimane, district de Ménaka, sur l'axe Ansongo-Ménaka. Un entrepreneur civil a été tué et deux autres blessés. Le 20 août, un véhicule de la MINUSMA protégé contre les mines a heurté un engin explosif à environ 2 kilomètres au nord-est du camp de la MINUSMA à Kidal. Le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans a revendiqué l'attentat qui a fait sept blessés parmi les soldats de la paix, dont un grave.

45. Le 22 juillet, un véhicule piégé destiné à des attentats-suicides a explosé à l'entrée du camp des forces internationales à Gao, blessant 30 personnes, dont 2 entrepreneurs de la MINUSMA. Il s'agit de la seule attaque de ce type contre les forces internationales au cours de la période considérée.

46. Au cours de la période à l'examen, il y a eu 32 attaques contre les forces de défense et de sécurité nationales, qui ont fait 42 morts et 33 blessés, contre 35 attaques ayant fait 67 morts et 51 blessés au cours de la période précédente.

47. Les groupes signataires ont été la cible de 10 attaques d'éléments extrémistes dans les régions de Gao (7), Tombouctou (2) et Kidal (1). Cinq éléments de la Coordination des mouvements de l'Azawad et quatre de la Plateforme ont été tués.

Au cours de la période couverte par le précédent rapport, les groupes armés signataires ont subi 11 attaques, qui ont fait 43 morts et 17 blessés.

48. Le centre du Mali a continué d'être le plus touché par les incidents liés aux engins explosifs improvisés, 69 % des attentats ayant eu lieu au premier semestre de 2019 ayant été commis dans cette région contre 51 % à la même période en 2018. Les civils continuent d'être les principales victimes, avec 110 au premier semestre 2019, contre 112 au cours de la même période en 2018.

49. Du 8 juillet au 17 août, la MINUSMA a mené l'opération Flow, une opération de collecte de renseignements axée sur la réduction des menaces posées par les engins explosifs improvisés à l'est de Douentza, région de Mopti. Depuis le 10 mai, l'opération Flint a inclus 10 missions à l'est de Douentza et maximisé le déploiement des 10 équipes de neutralisation des explosifs et munitions de la Mission, optimisant la protection des principaux axes routiers du Mali et la sécurité des convois.

## **B. Mesures de défense et de sécurité de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali**

50. Des progrès ont été enregistrés dans le processus accéléré de désarmement, démobilisation et réintégration. Au 9 septembre, la MINUSMA avait transporté 1 448 anciens combattants relevant du Mécanisme opérationnel de coordination vers des centres de formation des forces armées nationales. À l'issue d'une formation militaire de base, ils suivront une formation spécialisée sur le lieu où leurs unités seront finalement redéployées. Toutefois, il faut avant cela que le plan exhaustif de redéploiement des forces nationales de défense et de sécurité reconstituées soit achevé.

51. Depuis le 10 juin, la MINUSMA a transporté de Gao et Tombouctou à Bamako d'anciens membres du Mécanisme opérationnel de coordination et leur a fourni des rations et du carburant pour les transports terrestres. Une fois arrivés à Bamako, le Gouvernement a assuré leur transport jusqu'aux centres de formation des forces armées maliennes dans les régions de Ségou et de Koulikoro, où ils ont reçu leurs numéros d'immatriculation et d'identification marquant leur intégration formelle dans les forces armées et la Garde nationale et reçu une formation militaire de base qu'ils ont terminée le 2 septembre.

52. Malgré les doutes exprimés au départ par les groupes signataires concernant le retrait de leurs combattants de Kidal, les parties sont parvenues à un accord facilité par les bons offices de mon Représentant spécial. Lors de la trente-neuvième réunion de la Commission de sécurité technique, le 5 août, les participants ont convenu du transport des éléments restants de la Coordination des mouvements de l'Azawad et de la Plateforme de Kidal à Gao. Le 17 août, la MINUSMA a commencé le transport de Gao vers le sud.

53. Au total, 668 anciens déserteurs qui ont rejoint des groupes armés en 2012 ont réintégré les forces armées nationales et ont été redéployés dans leurs anciennes unités en conservant leur grade, conformément aux dispositions de l'Accord.

54. Le 25 juin, la Commission nationale de désarmement, démobilisation et réinsertion et le Conseil national pour la réforme du secteur de la sécurité ont achevé le projet de décret sur l'intégration des combattants relevant du Mécanisme opérationnel de coordination dans les forces de défense et de sécurité nationales. Le 3 septembre, le Conseil national a adopté un plan d'action concernant une stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité ainsi que le projet de décret sur les modalités d'octroi des grades, le commandement, et la reclassification des ex-combattants des mouvements signataires dans les structures étatiques

compétentes, notamment la fonction publique et les forces de défense et de sécurité nationales.

55. La Commission technique de sécurité s'est réunie quatre fois au cours de la période considérée. Les sessions ont porté sur le transport des combattants relevant du Mécanisme opérationnel de coordination, les modifications éventuelles apportées aux mesures de contrôle existantes concernant les convois et les armes lourdes et les résultats de l'enquête des équipes mixtes d'observation et de vérification concernant Talataye (région de Gao).

### **C. Appui aux institutions de défense et de sécurité maliennes**

56. Le 29 août, la Mission a organisé une réunion de l'Instance de coordination au Mali en vue de renforcer la coordination opérationnelle et d'améliorer les moyens permettant aux forces nationales et internationales au Mali d'échanger des informations et des renseignements. Les participants ont présenté leurs plans stratégiques à long terme et ont convenu que la police nationale, la police internationale et d'autres forces de sécurité prendraient désormais part à ces réunions.

57. Du 24 juin au 13 juillet, la Mission a redoublé d'efforts pour renforcer les capacités des autorités maliennes en matière de collecte et d'analyse des renseignements en organisant une première séance de formation destinée au personnel du Centre d'analyse et de fusion du renseignement malien. L'appui apporté aux fins de la création d'une base de données facilitera l'échange de renseignements et, notamment, la mise en place de dispositifs d'alerte rapide concernant les menaces qui pèsent sur le personnel des Nations Unies et les Forces de défense et de sécurité maliennes, et sur les civils.

58. Le 7 septembre, la MINUSMA a achevé la construction du camp des forces armées maliennes à Anderamboukane, dans la région de Ménaka, avec l'appui de l'opération Barkhane, qui a assuré les services de sécurité dans ce cadre. Ce camp permettra aux forces de défense nationales de se redéployer dans cette zone stratégique à la frontière avec le Niger.

59. Conformément au mémorandum d'accord qu'elle a conclu avec le Gouvernement, la Mission a organisé 10 évacuations sanitaires primaires ou secondaires de membres des forces nationales de défense et 16 de civils.

### **D. Atténuation de la menace des armes légères et de petit calibre et des engins explosifs**

60. Du 17 juin au 22 août, dans le cadre de l'action qu'il mène pour renforcer les capacités nationales concernant le stockage des armes en toute sécurité, en particulier dans la région du Centre, le Service de la lutte antimines a remis en état un dépôt d'armes de grande capacité au profit de la gendarmerie nationale à Niono, dans la région de Ségou, et organisé des séances de formation à la gestion des armes et des munitions à l'intention des forces de sécurité nationales à Gao et à Bamako.

### **V. Protection des civils**

61. Les civils ont continué d'être la cible directe de la violence extrémiste et des attaques intercommunautaires, et indirecte des engins explosifs improvisés et du banditisme. Pendant la période examinée, 331 attentats ont eu lieu, au cours desquels 367 civils ont été tués, 221 blessés, et 63 enlevés, ce qui traduit une légère

augmentation du niveau de la violence par rapport à la période précédente (245 attaques au cours desquelles 333 ont civils tués, 175 blessés et 145 enlevés). Parmi ces attentats, on signale 53 explosions commis à l'aide d'engins explosifs improvisés au cours desquelles 37 civils ont été tués et 50 blessés, soit une augmentation par rapport à la période précédente (44 explosions au cours desquelles 12 civils ont été tués et 22 blessés).

62. Le 25 juillet, le nouveau Gouverneur de la région de Mopti a convoqué la première réunion du comité de sécurité régionale nouvellement créé. Ce comité a été institué pour améliorer l'échange d'informations et la coordination entre les Forces de défense et de sécurité maliennes, la police des Nations Unies, la force de la MINUSMA et les composantes civiles, dans le but de contribuer à rétablir la sécurité et renforcer l'ensemble du cadre de protection des civils dans les régions centrales.

63. Les activités d'éléments armés non identifiés et leurs incidences sur les civils demeurent préoccupantes dans la région de Gao. Afin de remédier à l'augmentation de la délinquance dans le district d'Ansongo, le Gouverneur de Gao a proposé d'instaurer un couvre-feu visant les motocyclettes et de créer une zone exempte d'armes dans la ville d'Ansongo, malgré les difficultés qui entravent l'application de ces mesures. Au titre du cadre de concertation sur la sécurité d'Ansongo récemment établi, les autorités locales ont consulté la population sur ces mesures afin de s'assurer son adhésion.

64. La Mission a renforcé sa présence dans le district d'Ansongo en multipliant ses activités et a élaboré un plan d'action intégré faisant participer les composantes civile, militaire et de police afin d'améliorer sa collaboration avec les autorités locales et les parties prenantes, en particulier les femmes.

## VI. Situation des droits de la personne

65. La situation des droits de la personne demeure préoccupante. La majorité des violations des droits de la personne ont eu lieu dans le centre du Mali, où la MINUSMA a recensé 81 cas graves, soit une augmentation de 33 % par rapport à la période précédente. Au moins 66 cas étaient en lien avec la violence intercommunautaire. D'autres cas ont été enregistrés dans le nord (7 dans la région de Gao, 6 dans la région de Tombouctou et 5 dans la région de Ménaka), 5 dans la région de Kayes, 2 dans la région de Koulikoro et 1 à Bamako.

66. Les violations des droits de la personne ont fait au moins 339 victimes (262 hommes, 32 femmes, 30 garçons et 15 filles). Les groupes armés d'autodéfense communautaires ont commis la plupart de ces atteintes (64), toutes dans les régions de Mopti et de Ségou, suivis des groupes extrémistes violents (21) et des groupes armés signataires (9). La Mission a confirmé un cas de violence sexuelle liée aux conflits dans la région de Tombouctou, concernant une fille.

67. Les Forces de défense et de sécurité maliennes sont responsables de six cas de violations des droits de l'homme, dont un cas d'exécution extrajudiciaire (quatre hommes exécutés dans la municipalité de Mondoro), et d'un cas de torture, qui a entraîné le décès de la victime en détention à Gao. Dans trois des cas, les pouvoirs publics se sont abstenus d'ouvrir une enquête ou d'engager des poursuites.

68. Le 9 juin, de jeunes Peuls auraient attaqué le village de Sobane Da, dans la région de Mopti, tuant 35 civils; le 18 juin, des éléments armés supposément issus de la communauté peule ont attaqué les villages de Yoro et Gangafani, y tuant 25 et 27 civils, respectivement. D'après une enquête menée par la MINUSMA, au moins 35 personnes de la communauté dogon (7 hommes, 6 femmes, 11 garçons et 11 filles) ont été tuées, dont 32 qui sont mortes prises au piège dans des bâtiments incendiés

par les assaillants, et au moins 329 personnes ont été déplacées. Les victimes ont été enterrées dans cinq charniers et des témoins ont reconnu parmi les attaquants des membres de la communauté peule des villages voisins. Dans les jours qui ont suivi cette attaque, la MINUSMA a recensé plusieurs cas de discours haineux appelant à la violence, publiés sur les réseaux sociaux et dans les médias traditionnels. Une enquête nationale est en cours et neuf personnes ont été placées en détention provisoire par le juge d'instruction du Pôle judiciaire spécialisé de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée.

69. Les violations graves commises contre des enfants ont augmenté (passant de 145 cas avérés pendant la précédente période à l'examen à 284 pendant la période visée, dont 182 cas dans la seule région de Mopti), touchant 235 enfants dans l'ensemble du Mali, sans oublier 10 attaques contre des écoles.

70. Ma Représentante spéciale pour le sort des enfants en temps de conflit armé s'est rendue au Mali du 9 au 13 juillet. Elle a demandé à toutes les parties concernées d'appliquer pleinement le protocole relatif au transfert des enfants capturés dans le cadre d'opérations militaires à des acteurs civils de la protection de l'enfance, et a exhorté les dirigeants des groupes armés à libérer tous les enfants présents dans leurs rangs et à mettre fin à toute autre violation grave visant des enfants. Elle a également encouragé le Gouvernement malien de mettre en place un plan de prévention, en application de la résolution [2427 \(2018\)](#) du Conseil de sécurité. A Mopti, elle a rencontré les responsables locaux touchés par la violence intercommunautaire.

71. La MINUSMA a organisé 34 séances de sensibilisation au droit international des droits de l'homme, au droit international humanitaire et la protection des enfants touchés par des conflits armés à l'intention de 407 membres des Forces de défense et de sécurité maliennes (dont 95 femmes), 163 acteurs de la société civile (dont 41 femmes), 137 membres de la Coordination des mouvements de l'Azawad (dont 26 femmes), 60 membres du Mécanisme opérationnel de coordination et 57 fonctionnaires du Gouvernement malien (dont 19 femmes). La Mission a également organisé à l'intention des agents de l'État, des responsables des Forces de défense et de sécurité maliennes et d'autres partenaires concernés cinq séances d'information sur la politique de diligence voulue en matière de droits de la personne dans le cadre de l'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes.

## VII. Situation humanitaire

72. De janvier à juin 2019, 168 515 personnes ont été déplacées à l'intérieur du Mali, contre 75 351 pendant la même période en 2018, soit une augmentation de 45 %. La majorité d'entre elles, environ 80 000, ont été déplacées dans le centre du Mali au cours du premier semestre de 2019.

73. Au 31 août, il y avait 26 836 réfugiés et 987 demandeurs d'asile au Mali, dont 13 517 femmes et 13 319 hommes, essentiellement du Burkina Faso, de la Mauritanie et du Niger. Les retours spontanés et organisés du camp de Mbera, en Mauritanie, ont augmenté pendant la période examinée, mais 139 020 réfugiés maliens se trouvaient encore dans les pays limitrophes.

74. Du fait de l'insécurité et des limitations qui en résultent en termes d'accès à la terre, aux moyens de subsistance et aux marchés, 700 000 personnes, dont 60 % se trouvaient dans le centre du Mali, ont eu besoin d'une aide alimentaire d'urgence. En juillet, le Programme alimentaire mondial et ses partenaires ont accru leur assistance de sorte à faire parvenir des rations à 470 000 personnes, mais ils auront besoin de financements supplémentaires pour maintenir ce niveau d'assistance.

75. En tout, 1,6 million d'enfants ont eu besoin d'une aide humanitaire. La majorité des personnes déplacées ont moins de 18 ans (52 %) et bon nombre d'entre elles sont des femmes et des filles ayant des besoins humanitaires particuliers. Pendant la période visée, 627 rescapés de violence fondée sur le genre ont reçu un appui médical et psychologique. Quatre-vingt-dix-huit pour cent d'entre elles étaient des femmes, 51 % avaient moins de 18 ans et 28 % avaient subi des violences sexuelles. L'insécurité a continué d'entraver la prestation de services sociaux de base. Le nombre d'établissements scolaires fermés est passé de 866 en mars à 920 en juin (dont 598 dans la seule région de Mopti), touchant jusqu'à 277 600 enfants.

76. Les engins explosifs improvisés sont demeurés une grave menace pour les intervenants humanitaires dans l'ensemble du Nord et du Centre. Le 6 juillet, le véhicule d'une organisation non gouvernementale malienne a heurté un engin explosif dans le district de Goundam, dans la région de Tombouctou, et deux agents ont été blessés.

77. En juillet, au vu de la dégradation de la situation humanitaire au Mali, le montant du plan d'aide humanitaire a été révisé à la hausse et porté à 324 millions de dollars. On estime à présent que 3,9 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire, contre 3,2 millions en janvier.

## VIII. Capacités de la Mission

### Composante militaire

78. Le 10 septembre, 95 % de l'effectif autorisé de 13 289 membres, soit 12 647 personnes, avait été déployé, dont 40 observateurs militaires, 494 officiers d'état-major et 12 153 membres des contingents. Les femmes représentaient 3,29 % du personnel militaire.

79. Le détachement d'hélicoptères canadiens a terminé sa mission le 31 août. En attendant que le détachement d'hélicoptères roumains atteigne sa capacité opérationnelle initiale le 15 octobre, les moyens de la MINUSMA seront bien plus modestes, ce qui aura une incidence sur sa mobilité, sa souplesse et sa réactivité. Un hélicoptère de louage et son équipe d'évacuation sanitaire aérienne ont été mis à disposition depuis Gao. Cette solution commerciale constitue une mesure d'urgence pour assurer la continuité des services d'évacuation essentiels de la MINUSMA.

### Composante police

80. Le 10 septembre, 1 753 agents de police, soit 81,92 % de l'effectif autorisé, avaient été déployés, dont 328 membres de la police hors unités constituées (21,64 % de femmes) et 1 425 membres d'unités de police constituées (10,38 % de femmes).

81. Deux unités de police constituées manquaient toujours de véhicules blindés de transport de troupes. Pour pallier ce manque et accroître la mobilité opérationnelle des unités, le Secrétariat continue de collaborer avec les pays fournissant des effectifs de police.

### Personnel civil

82. Au 9 septembre, 88 % du personnel civil de la MINUSMA avait été déployé et les postes pourvus se répartissaient comme suit : 91 % de postes soumis à recrutement international, 85 % de postes de Volontaires des Nations Unies et 86 % de postes soumis à recrutement national. Les femmes occupaient 27 % des postes soumis à recrutement international, 35 % des postes de Volontaires des Nations Unies et 18 % des postes soumis à recrutement national.

### **Mise en œuvre des formules proposées aux fins de l'adaptation**

83. Conformément aux recommandations relatives à une éventuelle adaptation majeure de la MINUSMA, dont j'ai fait état dans mon précédent rapport, la Mission a entrepris d'ajuster sa présence (force et unités de police), notamment en élaborant des plans à long terme pour le logement et le déploiement dans d'autres bases d'opérations. Pour que ce plan d'adaptation soit pleinement exécuté, le Gouvernement malien devra sans délai délimiter une zone d'intervention, notamment dans les régions de Mopti et de Kidal. Il reste fondamentalement nécessaire d'instaurer un dispositif logistique modulable qui permettrait à la force et à la police des Nations Unies d'être réactives et dynamiques. Il sera essentiel de faire en sorte que la Mission soit dotée des ressources nécessaires à l'exécution de son mandat.

84. La Mission a pris de nouvelles mesures pour accroître la protection lors des déplacements, être plus souple et agile, et adopter une attitude proactive dans toutes ses zones de déploiement, notamment en prolongeant l'opération Oryx I et en lançant l'opération Oryx II (voir par. 35 plus haut). La stratégie d'adaptation d'ensemble de la MINUSMA met l'accent sur l'accroissement de la capacité de la Mission de faire face à une situation en mutation constante, en particulier dans le centre du Mali, et de réduire son temps de réaction. Cette réorganisation permettrait de concentrer l'action sur certaines grandes agglomérations, de renforcer les capacités grâce à la création d'unités plus mobiles et souples et de transformer des unités telles que les bataillons d'infanterie et la force d'intervention rapide, actuellement déployées.

85. La remise aux forces armées nationales du camp établi par la Mission à Diabali devrait commencer en octobre 2019. Elle se fera de manière progressive afin d'assurer la sécurité de la base et de ses environs pendant le transfert ; pendant un temps, la MINUSMA et les forces armées maliennes cohabiteront avant le retrait total de la Mission.

86. Pendant la période considérée, la MINUSMA a continué de renforcer sa présence civile dans le Centre. Les préparatifs du redéploiement d'une unité de police constituée de Bamako dans la région de Mopti se sont poursuivis, mais dépendent de la disponibilité de locaux supplémentaires dans le camp du Centre. Le camp de Mopti a atteint sa capacité d'accueil maximale et ne peut pas héberger d'unités supplémentaires. La Mission s'est également préparée au déploiement à Tombouctou des 650 membres du bataillon d'infanterie de Côte d'Ivoire, qui renforceront la souplesse et l'agilité de la force.

87. Un accord préliminaire a été conclu quant au transfert à la mission PSDC de l'Union européenne au Mali des activités de formation de la police de la MINUSMA, qui devrait être achevé d'ici juillet 2020.

### **Mesures visant à optimiser les résultats**

88. La MINUSMA a poursuivi ses efforts visant à améliorer sa performance, conformément à la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies prises au titre de l'initiative « Action pour le maintien de la paix » ainsi qu'au plan d'action consécutif au rapport du général de coprs d'armée Carlos Alberto dos Santos Cruz intitulé « Improving security of United Nations peacekeepers: we need to change the way we are doing business ». Un certain nombre de mesures ont été prises pour améliorer la préparation du personnel civil, des militaires et des unités de police de la MINUSMA, notamment l'organisation d'activités de formation préalables au déploiement et en cours de mission portant sur la neutralisation des explosifs et munitions et les enquêtes consécutives aux explosions.

89. Afin de renforcer les capacités opérationnelles des militaires et des unités de police, la MINUSMA collabore avec les fournisseurs de contingents et d'effectifs de police pour combler les lacunes et veiller à ce que l'ensemble du matériel déployé appartenant aux contingents soit conforme aux mémorandums d'accord signés et à l'état des besoins par unité de la Mission. Pendant la période à l'examen, un pays fournisseur de contingents a transféré 11 véhicules blindés de transport de troupes à son unité basée à Tombouctou, ce qui l'a rendu plus mobile. Toutefois, le bataillon a encore besoin de 20 véhicules de ce type.

90. Un certain nombre de contingents manquent toujours grandement de munitions, ce qui nuit à leur capacité de mener des opérations et de participer aux activités de formation. Le Secrétariat collabore avec les pays fournisseurs de contingents concernés pour subvenir aux besoins particuliers de la MINUSMA en matière de munitions.

91. En application du cadre d'évaluation des résultats, trois unités militaires ont été examinées au titre des évaluations du commandant de la force. Celles-ci portaient sur la compréhension du mandat assigné et l'appui à celui-ci, le commandement et le contrôle, la formation et la discipline, le soutien logistique et la santé ainsi que sur la détermination et la capacité des unités de s'acquitter des tâches qui leur étaient confiées en matière de protection des civils. S'il est ressorti des évaluations que les contingents avaient fait des progrès, certaines lacunes subsistent en matière d'équipement individuel, de compétences militaires de base, telles que la maîtrise des procédures radio, et de stockage de munitions.

92. La MINUSMA a achevé l'évaluation de toutes ses unités de police constituées. Les résultats obtenus par les unités sont bons et conformes aux exigences de la Mission, bien que des lacunes aient été constatées dans deux unités en ce qui concerne le soutien logistique autonome, la santé et la formation. Des programmes d'amélioration ont été mis en place.

93. En juillet, la Mission a mis en œuvre le système complet d'évaluation de la performance en procédant à un premier bilan de la situation, qui a abouti à l'élaboration d'une liste préliminaire des principaux moteurs du changement au Mali. D'autres travaux seront menés en septembre et octobre pour mettre au point le cadre de résultats, en s'appuyant sur ce premier bilan.

### **Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies**

94. La MINUSMA a continué de renforcer la sécurité de ses camps en installant des systèmes de surveillance électronique à Kidal et Mopti et en étendant ses systèmes de communication interne aux camps d'Aguelhok, de Ber, de Douentza, de Goundam, de Ménaka et de Tessalit. Ces mesures sont complétées par des dispositions déjà mises en place dans les différents camps. Les travaux dans les camps sont à un stade avancé et devraient être achevés d'ici à février 2020.

95. Par ailleurs, la MINUSMA a continué de renforcer ses capacités d'évacuations sanitaires primaire et secondaire, notamment en déployant des équipes d'évacuation sanitaire aérienne autonomes.

### **Déontologie et discipline**

96. Deux allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles ont été enregistrées pendant la période visée et font actuellement l'objet d'une enquête. La Mission a continué d'appliquer sa stratégie de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles et d'aide aux victimes, qui prévoit des mesures coercitives ainsi que des activités de formation et de sensibilisation visant à faire connaître à la population

locale et au personnel la politique de tolérance zéro de l'Organisation des Nations Unies.

### **Questions relatives à l'environnement**

97. La MINUSMA a poursuivi ses efforts visant à réduire autant que possible son impact sur l'environnement, notamment en présentant en juillet le plan d'action de la Mission pour l'environnement, qui contient des données et des résultats en matière de performance environnementale.

98. Dans la région de Kidal, la Mission a achevé une évaluation environnementale préliminaire dans le cadre du projet de piste d'atterrissage, comprenant une estimation des risques et un plan de gestion de l'environnement, et signé en juillet un accord d'application conjointe avec les forces internationales concernant la prestation de services aéroportuaires dans le nord du Mali.

## **IX. Observations**

99. La signature, en 2019, d'un accord politique entre le Gouvernement et certains partis politiques d'opposition a constitué une étape importante dans l'apaisement des tensions politiques. L'ouverture, le 16 septembre, du dialogue national ouvert à tous offre à tous les acteurs maliens une occasion importante de parvenir à un accord sur les questions urgentes et de favoriser le consensus concernant les réformes essentielles à venir qui établiront les fondements d'un Mali plus stable et pacifique. Les consultations nationales et participatives menées auprès de divers secteurs de la société constituent une étape essentielle et je juge encourageantes les assurances données par le Gouvernement concernant la participation des femmes au processus. Je demande instamment au Gouvernement, aux partis politiques d'opposition, aux mouvements signataires et à la société civile de maintenir leur esprit de compromis et de collaboration et de progresser rapidement vers la conclusion du dialogue avec des résultats concrets pour éviter de retarder davantage la mise en œuvre de l'Accord et de plonger le pays dans une nouvelle crise institutionnelle. Il faut accélérer et achever en priorité la réforme constitutionnelle, sans laquelle d'autres réformes cruciales ne pourraient avoir lieu, en particulier l'élection d'un nouveau parlement, et le redéploiement des unités reconstituées et réformées des Forces de défense et de sécurité maliennes.

100. Je salue les progrès réalisés dans l'intégration des ex-combattants des groupes armés signataires dans les forces armées, qui s'inscrit dans le cadre du processus accéléré de désarmement, démobilisation et réintégration des anciens membres du Mécanisme opérationnel de coordination. Plus de 1 000 ex-combattants ont achevé leur formation et ont été intégrés aux forces armées maliennes et à la garde nationale, ainsi que plus de 600 déserteurs. Il s'agit là d'une étape déterminante. Il importe à présent de poursuivre sur cette lancée et de concrétiser le redéploiement de ces effectifs, qui sera essentiel pour restaurer l'autorité de l'État dans le nord du Mali et pour lutter contre le terrorisme. Je demande à toutes les parties de collaborer de bonne foi à l'élaboration d'un plan global convenu par tous et s'inscrivant dans le cadre d'une vision nationale plus large de la réforme du secteur de la sécurité. Pour ce faire, toutes les parties devront disposer d'une direction solide et être déterminées à tourner la page et à avancer vers un avenir meilleur pour tous les Maliens. Je regrette que plusieurs aspects de la mise en œuvre de l'Accord, tels que la réforme sur la décentralisation, la réforme du secteur de la sécurité, le développement économique et les mesures de justice et de réconciliation, aient été ralentis par le désaccord persistant entre les mouvements signataires et au sein des mouvements. Je demande de nouveau à toutes les parties d'honorer l'engagement qu'elles avaient pris au titre

de l'Accord et d'accélérer sa mise en œuvre en application de la feuille de route actualisée. Je les exhorte à agir concrètement pour que les femmes soient plus largement représentées dans les mécanismes de suivi et de mise en œuvre de l'Accord et dans la vie politique.

101. Malgré la mise en place d'administrations intérimaires dans le nord du Mali, il demeure particulièrement compliqué de rétablir et d'étendre effectivement l'autorité de l'État ; la population de cette région attend toujours de tirer profit de l'accord de paix signé par ses dirigeants en 2015. Le faible taux de déploiement des agents de l'État, en plus de nuire à la prestation de services sociaux de base, ébranle la confiance qu'ont les populations locales dans l'État. Je trouve extrêmement fâcheux que des manifestants aient récemment brûlé le drapeau malien à l'occasion d'une visite de parlementaires à Kidal. Les parties de Kidal qui ont signé l'Accord doivent de toute urgence prendre des mesures concrètes en vue de créer un environnement propice au retour de la présence et des services de l'État dans cette zone du pays. Pour ce faire, il conviendra de sensibiliser la population locale à l'unité de l'État malien et, à terme, d'obtenir son assentiment. Je juge encourageantes les visites de parlementaires à Kidal, qui constituent une étape symbolique ouvrant la voie vers le retour de la présence et des services de l'État. La législation nécessaire à la création de la zone de développement des régions du nord est maintenant en place et j'exhorte toutes les parties et les partenaires internationaux à prendre les mesures nécessaires pour faire de cette zone une réalité dont bénéficient les populations du nord du Mali.

102. Les civils continuent d'être les principales victimes des crises que connaît le Mali, en particulier les populations du Centre. Ils sont de plus en plus la cible d'actes de délinquance et de conflits intercommunautaires, ce dont les groupes extrémistes violents tirent profit pour s'attirer des sympathies et grossir leurs rangs. Je me félicite de l'intensification de l'action que mènent les autorités maliennes et la MINUSMA en matière de politiques, de sécurité et de réconciliation pour endiguer les violences meurtrières et protéger les civils. Je juge encourageante la mise en place du Cadre politique de gestion de la crise au Centre du Mali et les visites dans la région de M. Cissé, qui ont facilité un certain nombre d'accords de réconciliation locaux. Ce sont des mesures importantes qui mettent en évidence que les solutions à long terme visant à stabiliser le centre du Mali sont intrinsèquement politiques. Pour être durables, elles doivent s'accompagner d'initiatives concernant la justice et la réconciliation. Je demande aux autorités maliennes de mettre sans délai la dernière main à la révision de la stratégie globale axée sur les aspects politiques visant à remédier à la situation dans le Centre et à allouer les ressources nécessaires à sa mise en œuvre rapide. Je rappelle combien il importe d'engager des poursuites contre les auteurs d'infractions graves, car elles sont une bonne arme de dissuasion contre une telle violence.

103. Je condamne fermement les attaques perpétrées contre la MINUSMA et les forces nationales et internationales. Je suis indigné que certains des groupes extrémistes armés aient installé sur de grands axes routiers du nord et du centre du Mali des mines terrestres et des engins explosifs improvisés, qui ont coûté la vie à un nombre bien trop important de civils et d'agents de sécurité. J'ai été profondément attristé d'apprendre que, depuis juin, un sous-traitant de la MINUSMA avait été tué et 25 membres du personnel de maintien de la paix et 4 sous-traitants blessés, et je rappelle que toutes les attaques visant le personnel de maintien de la paix des Nations Unies peuvent constituer des crimes de guerre au regard du droit international. Je salue l'action menée par la Mission pour atténuer l'effet des attaques asymétriques et rendre le Mali plus sûr. Toutefois, la menace demeure considérable. Les conditions de sécurité désastreuses compliquent aussi la situation humanitaire. Elles accentuent l'insécurité alimentaire et entravent l'accès aux soins de santé et à l'éducation. Je demande au Gouvernement et aux partenaires internationaux à redoubler d'efforts

pour faciliter l'accès humanitaire et apporter leur assistance, notamment en mobilisant les fonds nécessaires pour le plan d'aide humanitaire pour le Mali.

104. La stabilisation du Mali nécessite de remédier aux difficultés transfrontières. La force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel continue de jouer un rôle crucial dans la lutte contre les groupes extrémistes armés. Elle doit également jouer un rôle de premier plan dans la lutte contre la traite des êtres humains et le trafic de marchandises illégales, d'armes et de drogues. La décision qu'a prise le Conseil de sécurité de lever les restrictions géographiques imposées à la fourniture d'articles essentiels à la force conjointe permet à tous les contingents de profiter de l'appui de la MINUSMA. Cette décision, aussi importante qu'elle soit, ne suffira pas. La communauté internationale doit également soutenir la force conjointe par un financement durable et prévisible afin qu'elle devienne pleinement opérationnelle. Je me réjouis des efforts déployés par l'Alliance pour le Sahel et le nouveau partenariat du Groupe des Sept et de l'Afrique ainsi que du plan d'action pour le partenariat en faveur du Sahel, et j'exhorte la communauté internationale à faire avancer l'application de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et du plan d'appui qui l'accompagne. Ce n'est que par une approche plus intégrée et globale, qui allie mesures de sécurité, activités humanitaires et efforts de développement à long terme, qu'il sera possible de passer de l'aide d'urgence à la réduction des besoins des populations et de parvenir à une paix et à un développement durables dans la région. Pour faire cesser et prévenir l'escalade de la violence, il faut offrir aux populations, en particulier aux jeunes, un avenir prometteur, une perspective qui ne se limite pas à la satisfaction de leurs besoins quotidiens.

105. L'avenir dépend de réformes politiques et institutionnelles efficaces, qui nécessitent l'adhésion de l'ensemble de la classe politique, en particulier de l'opposition, et la volonté politique, de la part des parties signataires, d'accélérer la mise en œuvre de l'Accord. Je demande aux partis d'opposition en particulier de saisir cette occasion et de participer au dialogue politique de bonne foi, en vue de faire progresser la paix, la démocratie et l'état de droit au Mali.

106. Pour améliorer l'avenir de tous les Maliens, il convient en outre de stabiliser la situation en matière de sécurité dans le Centre et de rétablir l'autorité de l'État dans le Nord et le Centre ; la Mission doit impérativement être dotée des ressources nécessaires pour apporter l'appui voulu dans ces domaines. À cette fin, je demande au Gouvernement d'établir la version définitive des accords sur la délimitation d'une zone qui permettraient à la Mission d'agrandir son camp à Mopti afin d'accroître sa présence civile et militaire dans le Centre, et de construire une piste d'atterrissage à Kidal pour faciliter l'exécution de son mandat et la libre circulation des biens et services dans la région. Par ailleurs, au titre de la Déclaration d'engagements communs, je demande instamment aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, ainsi qu'aux donateurs bilatéraux, d'apporter aux agents en tenue de la MINUSMA le matériel et la formation nécessaires pour renforcer la protection des civils, pendant que l'État-major de la Mission continue de doter les troupes et forces de police du matériel et des compétences spécialisées requises au Mali.

107. Pour conclure, je tiens à remercier mon Représentant spécial, Mahamat Saleh Annadif, pour l'esprit d'initiative et le dévouement remarquables dont il fait preuve, tout le personnel de la MINUSMA et l'équipe de pays des Nations Unies ainsi que les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police pour leur détermination à améliorer les conditions de vie du peuple malien. Je tiens également à remercier les organisations régionales, les partenaires bilatéraux et multilatéraux et les organisations non gouvernementales pour l'appui qu'ils continuent d'apporter au pays.

## Annexe I

**Effectifs militaires et effectifs de police de la Mission  
multidimensionnelle intégrée des Nations Unies  
pour la stabilisation au Mali au 10 septembre 2019**

Pays	<i>Composante militaire</i>			<i>Composante police</i>								
	<i>Experts, officiers d'état-major et membres du contingent</i>			<i>Policiers hors unités constituées</i>			<i>Unité de police constituée</i>			<i>Total (composante Police)</i>		
	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Total</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Total</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Total</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Total</i>
Allemagne	350	20	370	9	2	11				9	2	11
Autriche	2	0	2									
Bangladesh	1 278	17	1 295	1			235	44	279	236	44	280
Belgique	33	5	38									
Bénin	242	18	260	15	2	17	135	5	140	150	7	157
Bhoutan	5		5									
Bosnie-Herzégovine	1	1	2									
Burkina Faso	1 650	54	1 704	12	9	21	131	9	140	143	18	161
Burundi	1	1	2									
Cambodge	265	27	292									
Cameroun	2	1	3	12	4	16				12	4	16
Canada	12	13	25	8	4	12				8	4	12
Chine	406	15	421									
Côte d'Ivoire	158	3	161	16	13	29				16	5	21
Danemark	2	0	2									
Égypte	1 082	1	1083	0	0	0	137		137	137		137
El Salvador	194	17	211									
Espagne	1		1	2	0	2				2	0	2
Estonie	3		3									
États-Unis d'Amérique	7	2	9									
Éthiopie	1		1									
Finlande	4		4	1	1	2				1	1	2
France	25		25	15		15				15		15
Gambie	2	1	3									
Ghana	136	20	156									
Guatemala	2		2									
Guinée	847	16	863	7	9	16				7	9	16
Indonésie	9		9	4	1	5				4	1	5
Italie	1	1	2	2		2				2		2
Jordanie	66		66	11		11				11		11
Kenya	11	1	12									
Lettonie	8	1	9									
Libéria	106	10	116									
Lituanie	35	2	37									
Madagascar				2		0				2		2

Pays	<i>Composante militaire</i>			<i>Composante police</i>								
	<i>Experts, officiers d'état-major et membres du contingent</i>			<i>Policiers hors unités constituées</i>			<i>Unité de police constituée</i>			<i>Total (composante Police)</i>		
	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Total</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Total</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Total</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Total</i>
Mauritanie	6		6									
Mexique	2	1	3									
Népal	155	2	157									
Niger	852	12	864	31	9	40				31	9	40
Nigéria	66	17	83	2	5	7	98	39	137	100	44	144
Norvège	76	15	91	2		2				2		2
Pakistan	14		14									
Pays-Bas	11		11	9	1	10				9	1	10
Portugal	2		2	1		1				1		1
République tchèque	4	3	7									
Roumanie	16	2	18									
Royaume-Uni	2		2									
Sénégal	1 245	31	1276	22	6	28	284	31	315	306	37	343
Sierra Leone	17	4	21									
Sri Lanka	203		203									
Suède	206	34	240	3	2	5				3	2	5
Suisse	6		6	2		2				2		2
Tchad	1 397	26	1 423	17	1	18				17	1	18
Togo	907	30	937	16	1	17	257	20	277	273	21	294
Tunisie	79	3	82	35	1	36				35	1	36
Turquie				2		2				2		2
Ukraine	6	1	7									
<b>Total</b>	<b>12 219</b>	<b>428</b>	<b>12 647</b>	<b>257</b>	<b>71</b>	<b>328</b>	<b>1 277</b>	<b>148</b>	<b>1 425</b>	<b>1 534</b>	<b>219</b>	<b>1 753</b>

